

AVENTURE 'PARAMOTEUR'

Séjour itinérant PARAPENTE au MAROC

du 18 au 25 mars 2012

- DIM 18 trajet Paris – Marrakech. Transfert à l'hôtel. Visite de la ville impériale de Marrakech : la medina et la place Jemaa El Fna, le palais Badii, les jardins de la Menara, Dîner dans la medina.
Nuit à **MARRAKECH** (riad).
- LUN 19 Parapente à Aguer gour, au pied de l'Atlas. Déjeuner dans un gîte.
Nuit à **AGUER GOUR** (lodge au bord du lac, avec piscine)
- MAR 20 Parapente à Aguer gour, au pied de l'Atlas. Déjeuner dans un gîte.
Nuit à **AGUER GOUR** (lodge au bord du lac, avec piscine).
- MER 21 Parapente à Aguer gour, au pied de l'Atlas. Déjeuner dans un gîte.
Nuit à **AGUER GOUR** (lodge au bord du lac, avec piscine).
- JEU 22 matin : Route jusqu'à **AGADIR**. Déjeuner en bord de mer.
am : Parapente en bord de mer à AGLOU.
Nuit à **AGLOU** (gîte)
- VEN 23 Parapente en bord de mer au Nid d'Aigle et à Legzira. Déjeuner sur la plage.
Nuit à **MIRLEFT** (bungalow confort)
- SAM 24 Parapente en bord de mer au Nid d'Aigle et à Legzira. Déjeuner sur la plage. Piscine et farniente au beach club.
Nuit à **MIRLEFT** (bungalow confort)
- DIM 25 Retour à **AGADIR**. Déjeuner avant retour en France.

Programme donné à titre indicatif, susceptible de modifications.

Date limite d'inscription : 15 janvier 2012

Activités complémentaires :

Balades à pied ou à dos d'âne(villages, campagne, montagne, plage)
Shopping dans les souks
Baignades en piscine et en mer (?..)
Virée en quad
Initiation au surf
Balade en mer en kayak
Baptêmes de l'air en parapente biplace

AVENTURE 'PARAMOTEUR'

FICHE D'INSCRIPTION « PARAPENTE au MAROC 2012 »

NOM :	PRENOM :	
ADRESSE :		
CODE POSTAL :	VILLE :	
GSM :	e-mail :	date naissance :
N° passeport :	délivré par :	validité :
<hr/>		
N° brevet pilote paramoteur :	délivré le :	
Assureur :	N° assurance :	validité :

	<u>Nom-prénom</u>	<u>Accompagnateur(s)</u>	<u>date naissance</u>	<u>n°passeport</u>	<u>délivré par</u>	<u>validité</u>
1 -						
2 -						
3 -						

(respecter l'orthographe précise du passeport)

___/ **participation** « pilote » : 1 250 euros = 1 250 euros
___/ participation « accompagnateur » : 850 euros x ___ personne (s) = _____ euros
___/ supplément chambre « single » : 100 euros = _____ euros
___/ assurance 'annulation- bagages- rapatriement' 20 euros x ___ personne(s) = _____ euros

Cette participation comprend :

Pour tous : les vols réguliers Paris / Marrakech et Agadir / Paris, l'hébergement **7 nuits** base chambre double **en demi-pension** (sauf dîner du 1^{er} jour), le transport sur place en véhicule de location, l'adhésion à l'association AVENTURE PARAMOTEUR.

+ pour les pilotes : l'assistance d'un moniteur de parapente et d'un instructeur paramoteur, les accès aux sites de décollage.

Ne comprend pas : les autres repas, les boissons, le carburant (« pot commun ») et les éventuelles activités et visites touristiques payantes.

TOTAL = _____ euros

Règlement : Acompte 50% ce jour = _____ euros

Solde au 20 février = _____ euros

par chèque à l'ordre de « Aventure Paramoteur »

date limite d'inscription : 15 janvier 2012

IMPORTANT : Le nombre de chambres disponibles étant limité et le prix des billets d'avion fluctuant très vite, il est recommandé de ne pas attendre pour s'inscrire.

AVENTURE PARAMOTEUR : aérodrome de Vitry en Artois - RN 50 - 62117 Brebières
instructeur : Didier DEBAQUE tél. : 06 32 21 68 69 - email ; debaquedidier@hotmail.com
N° déclaration Jeunesse et Sports : ED001835 - Code APE : 926 C - N° SIRET : 479 404 758 00019
Website : www.aventure-paramoteur.com

AVENTURE 'PARAMOTEUR'

REGLEMENT INTERIEUR et Inscription des participants au « séjour parapente Maroc 2012 »

* séjour parapente :

Du 18 au 25 mars 2012, un séjour parapente est organisé dans le Sud Marocain. Pour des raisons de sécurité, le nombre de pilotes est limité à 6 mais un minimum de 4 participants est cependant nécessaire pour que le séjour soit organisé. Le nombre d'accompagnateurs n'est pas limité.

- Les sites choisis ne comportant pas de difficultés particulières, ce séjour d'une semaine s'adresse aussi bien aux parapentistes débutants qu'aux parapentistes expérimentés.
- L'assistance d'un moniteur parapente et d'un instructeur paramoteur est assurée pour tous et pendant toute la durée du séjour.

- En matière de pilotage, le pilote est seul juge de son état physique et de sa capacité à assumer les fonctions de 'commandant de bord'. Tout pilote doit s'abstenir d'accomplir un vol s'il ne se sent pas en pleine possession de ses moyens ou s'il pense que les conditions aérologiques ou le domaine de vol présentent des conditions qui dépassent ses compétences.

* équipement :

- Chaque pilote apporte son propre équipement (parapente, harnais, casque et radio).

* licence/assurance :

Chaque pilote participant au séjour doit posséder une assurance RC + Individuelle Accident couvrant son activité parapente au Maroc (ex. : Verspieren ou FFPIUM).

* certificat médical :

Bien que n'étant pas obligatoire par la loi, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du parapente, délivré par un médecin généraliste, est fortement conseillé.

« Je soussigné(e) _____ déclare m'inscrire au séjour parapente organisé au Maroc pendant la semaine du 18 au 25 mars 2012 selon le programme ci-joint.

Je déclare sur l'honneur être à ma connaissance en bonne santé physique et psychique et ne pas prendre de médicaments susceptibles de nuire à la pleine possession de mes moyens, tels que somnifères, antidépresseurs, anxiolytiques, etc...

Je reconnais connaître et j'assume personnellement tous les risques inhérents à la pratique du parapente. Je sais, en tant que 'commandant de bord', que je suis censé respecter la réglementation aéronautique ainsi que les règles élémentaires de sécurité et que je reste seul responsable des vols que je décide d'effectuer et de leurs conséquences, en particulier en cas d'accident.

Je sais en outre que l'association 'AVENTURE PARAMOTEUR' n'a pour objectif que de réunir ses adhérents pilotes et leur famille, pour découvrir ensemble de nouveaux horizons, et que, pour cela, elle fait appel à des prestataires extérieurs.

Je décharge l'association 'AVENTURE PARAMOTEUR' et son représentant Didier DEBAQUE, de toute responsabilité en cas d'incident, d'accident ou de vol programmé mais non effectué à cause de conditions météorologiques défavorables ou d'autorisations non accordées »

date :

« lu et approuvé »

signature :